



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (**FFF**)

Caribbean Football Union (**CFU**)

COConfederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (**CONCACAF**)

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE PROCES VERBAL de CARENCE Assemblée Générale Extraordinaire du jeudi 23 février 2017

Par correspondance du 8 février 2017, les Présidents des clubs affiliés à la Ligue de Football de la Martinique (LFM) ont été convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire du jeudi 23 février 2017, à 18h30, afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- 1. Appel des délégués**
- 2. Vérification du quorum**
- 3. Mot d'accueil du Président de la Ligue de Football de Martinique**
- 4. Présentation des nouveaux statuts de la LFM conformément aux dispositions de l'Assemblée Fédérale du 28 mai 2016**
- 5. Propositions de modifications du règlement intérieur**

18h30. Ouverture de séance.

A 18h30, le 1^{er} Vice-Président de la Ligue Georges DUQUESNAY s'adresse à toutes les personnes présentes et rappelle que l'assemblée a été convoquée le 23 février 2017 par courrier adressé le 8 février 2017. Il rappelle que pour délibérer valablement, la présence de $\frac{3}{4}$ des membres représentant $\frac{3}{4}$ des voix est nécessaire.

Seuls 11 clubs, représentant 30 voix, étaient présents à l'ouverture de la séance.

Le quorum réglementaire requis de $\frac{3}{4}$ des membres et de $\frac{3}{4}$ des voix, rappelé ci-dessus, n'était donc pas atteint.

En conséquence et conformément à l'article 38 des statuts de la LFM l'Assemblée Générale Extraordinaire est renvoyée à 15 jours et sera convoquée pour le lundi 13 mars 2017 à 19 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour, quel que soit le nombre de clubs présents ou représentés, le 13 mars 2017.

18h45 Le président remercie les délégués et lève la séance.

Le Président

Samuel PÉREAU

Le Secrétaire de séance

Georges DUQUESNAY